

DISPOSITIFS D'AIDE EN FAVEUR DU TOURISME LOT-ET-GARONNAIS

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DURABLES

Création, extension, modernisation, rénovation des hébergements touristiques s'inscrivant dans une stratégie « slowtourisme » :

- **chambres d'hôtes et meublés dans un bâtiment existant**
- **hébergement insolite**

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DURABLES

• Pour qui ?

- **Exclusivement les particuliers en nom propre et habitant de façon permanente dans le Lot-et-Garonne**
- **Disposant de revenus constituant leur source de revenu principale**
- **S'engageant à exploiter directement l'équipement ou à le confier à un exploitant**

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DURABLES

• Pour quoi ?

- **Projets de création, extension, modernisation, rénovation des hébergements touristiques marchands :**
 - chambres d'hôtes et meublés dans un bâtiment existant
 - hébergements insolites
- **S'inscrivant dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité**
- **D'un niveau de classement de niveau 3 (épis, clés...) après travaux**
- **D'un montant de dépenses éligibles de :**
 - **Minimum 20 000 €**
 - **Maximum retenu 100 000 €**



HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DURABLES

• Quelles dépenses sont éligibles ?

- L'attribution et le calcul de l'aide sont éco-conditionnés
- Les dépenses éligibles sont : les travaux, gros mobilier et matériel dédiés à l'adaptation au changement climatique (sobriété énergétique et des ressources)
 - Par exemple : isolation des murs et combles, huisseries, pompes à chaleur, matériaux et mobiliers disposant d'un éco-label, électroménager classe A, bâches de nuit pour piscine, végétalisation, literie reconditionnée...
- **Sont inéligibles** : les dépenses visant à la production-vente d'énergie, les achats et pose de bungalows et chalets...

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DURABLES

• Quel montant d'aide ?

- Dépenses éligibles :

- minimum 20 000 €
- maximum retenu 100 000 €

- Taux de subvention : 20 %

- Subvention maximum : 20 000 €

- Le montant de la subvention doit être inférieur ou égal à la part d'autofinancement du maître d'ouvrage

ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES DE DÉCOUVERTE ET DE LOISIRS

Création, extension, modernisation, rénovation des équipements de visite et de découverte, inscrits dans une stratégie « slowtourisme » :

- **permettant de valoriser et promouvoir les produits et savoir-faire locaux**
- **favorisant l'accès aux activités de tourisme et de loisirs pour tous**

ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES DE DÉCOUVERTE ET DE LOISIRS

• Pour qui ?

- Les particuliers en nom propre et habitant de façon permanente dans le Lot-et-Garonne
- Les associations
- Les exploitants agricoles

ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES DE DÉCOUVERTE ET DE LOISIRS

• **Quelles dépenses sont éligibles ?**

- **Travaux, aménagements, mobilier et matériel nécessaire à l'accueil des visiteurs et à la présentation des produits**
- **Aménagements et équipements permettant la pratique d'une activité de loisir en lien avec l'itinérance ou les loisirs de pleine nature**
- **Achat et/ou développement d'outils digitaux de découverte**
- **D'un montant de dépenses éligibles de :**
 - **Minimum 2 500 € HT**
 - **Maximum retenu 50 000 € HT**

ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES DE DÉCOUVERTE ET DE LOISIRS

• Quel montant d'aide ?

- Dépenses éligibles :

- minimum 2 500 € HT
- maximum retenu 50 000 € HT

- Taux de subvention : 25 %

- Le montant de la subvention doit être inférieur ou égal à la part d'autofinancement du maître d'ouvrage

ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES DE DÉCOUVERTE ET DE LOISIRS

• Quelles conditions ?

- Affiliation à un label :

- **Pour les projets de valorisation et de promotion des produits locaux** : par exemple « Bienvenue à la Ferme », « Accueil paysan »...
- **Pour les projets d'équipements de loisirs** : par exemple « Accueil vélo », « Cheval étape »...

- Ouverture au public au moins 6 mois par an

DÉVELOPPER LE TOURISME DURABLE ET SOCIAL

Soutenir les acteurs du tourisme dans leurs projets de création ou développement d'une activité de tourisme durable :

- **Accessibles à tous et intégrant en particulier les publics les plus fragiles**
- **Stimulant la mixité et le lien entre les populations touristiques et locales**
- **Maîtrisant l'empreinte carbone**

DÉVELOPPER LE TOURISME DURABLE ET SOCIAL

- **Pour qui ?**
 - Les associations
 - Les maîtres d'ouvrages publics (report sur dispositif FACIL)

DÉVELOPPER LE TOURISME DURABLE ET SOCIAL

- **Quelles dépenses sont éligibles en fonctionnement ?**

- Prestations externes : études (opportunité, faisabilité...)
- Frais de communication

- **Quelles dépenses sont éligibles en investissement ?**

- Matériel amortissable
- Travaux d'aménagement des espaces d'accueil, de restauration, d'hébergement...
- Sont exclus : travaux réalisés en régie, acquisition de terrains, voirie et réseaux divers.



DÉVELOPPER LE TOURISME DURABLE ET SOCIAL

• Quel montant d'aide ?

- Dépenses éligibles en fonctionnement :
 - minimum 2 000 € HT
 - maximum retenu 20 000 € HT
- Dépenses éligibles en investissement :
 - minimum 5 000 € HT
 - maximum retenu 100 000 € HT
- Autofinancement : 20% minimum
- Taux de subvention : de 20% à < 50 %
- La participation du Département doit être inférieure ou égale celle du maître d'ouvrage
- Attention : un cofinancement public autre que celui du Département est obligatoire

DÉVELOPPER LE TOURISME DURABLE ET SOCIAL

- **Quelles conditions ?**
 - **Obtention d'un cofinancement public autre que celui du Département**
 - **Hébergements : classement de niveau 3 (épis, clés...) après travaux**
 - **Ouverture au public au moins 6 mois par an**

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DU TOURISME

Tél : 05 53 69 41 47
datee@lotetgaronne.fr